

# PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

## Commune de Calais

**Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime au profit de la ville de Calais en vue de créer un belvédère sur le domaine public maritime**

**REUMAUX Yves**  
commissaire enquêteur

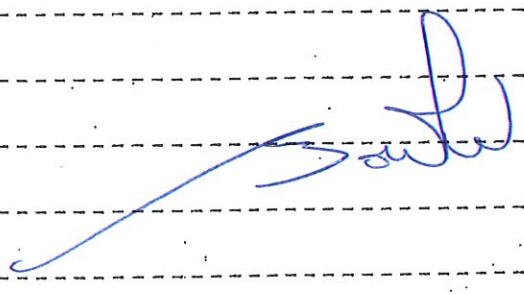


REGISTRE d'ENQUETE

visé  
du  
COMMISSAIRE  
ENQUÊTEUR

En exécution de l'arrêté préfectoral du  
Je soussigné, Madame Nathalie BOUCHART, Maire de Calais  
ai ouvert ce jour le présent registre coté et paraphé par  
le Commissaire-Enquêteur, contenant 26 feuillets, destiné à  
recevoir les observations du public, pendant 15 jours  
consécutifs, du 25 novembre au 9 décembre 2019.

A Calais, le 12 novembre 2019





2  
Permanence N° 1 du lundi 25 M 2019

Ouverture à 9h 00

COMMISSAIRE  
EN CHIEF  
VISA  
du

1) M<sup>r</sup> GARD Aché - Calaisien

- Pourquo n'est pas de la jetée promenade  
seul Bien devant l'hôtel ou devant  
le 1<sup>er</sup> rond point ou il y a la Banque et faites
- est ce un terrain de sport volley ou autre  
ou est ce construction Bruyante la éviter
- est ce à porter de pierres des chalets environnants

2) M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Demaitre Calaisiens

Le belvédère est certes original mais totalement inutile  
L'observation de la mer est une belle chose, mais il y a la jetée pour  
cela et faire les frais d'une telle structure. Nous y sommes totalement  
opposés car :

- dangereux : les enfants et adultes s'élèveront et prendront sans  
doute cela pour un point élevé leur permettant de sauter... voire de  
faire des sauts périlleux - L'accountabilité des secours et la responsabilité  
de la mairie en cas d'accident sont des éléments qui nous  
poussent à nous y opposer

- mal placé : trop près de la jetée - Si le projet était été maintenu  
pourquoi ne pas le mettre au niveau de la plage où les chalets sont  
le plus éloignés et où se trouvent actuellement le mât de valley...

- pas de grand intérêt de voir en match en "vue aérienne"

- intérêt économique nul : pas de retombées économiques par  
cette dépense qui ne génère pas de recettes ni ne sera une source  
de venir sur notre plage

on sait s'adapter aux contraintes de la loi Cultural  
pour envisager une telle réalisation... saura-t-on  
le faire pour mettre un Parc de plage qui, lui, aura des retombées  
économiques importantes !!!

3  
COMMISSAIRE-  
ENQUÊTEUR  
15 du

Dans son ensemble, nous ne sommes pas hostiles au  
projet de redynamisation du front de mer. Seuls ces points nous  
amènent à nous prononcer contre le belvédère

Observations déposées par deux contributeurs plus  
trois ventes pour le payeur dont un journaliste  
de Nord-littoral qui fera paraître un article dans  
la semaine

Fin de la permanence 12h 20

REUMAUX Yves  
commissaire enquêteur

COMITÉ VISA du  
SÉNIORISME  
LE NOUVEAU  
SÉNIORISME

Permanence N° 2 du Samedi 30 novembre 2019  
ouverture à 9h00

Anonyme

3) Il serait plus judicieux de mettre le belvédère au milieu de la plage là où elle est la plus grande ou devant les hôtels, pour les mêmes personnes qui ne veulent pas aller sur la jetée. (Il est fait disant prévu pour des tournois de beach volley (3-4 par saison !!!) avec très peu de monde à regarder) ou le placer devant la nouvelle structure des toilettes. Pourquoi avoir choisi une peinture rose pour repeindre le poste de police (pour rappeler le fin de la mer m'a ton dépendre) le bleu serait plus adéquat (Restaurant salle de sport) et plus joli. Si l'on veut un beau front de mer il faudrait faire repeindre des immeubles d'une jolie couleur ils sont ternes et gris.

4) Anonyme

Je ne suis pas contre le belvédère qui pourra agrémenter les promenades sur le front de mer. Toutefois est il judicieux de le positionner à cet endroit. Tout sera concentré en début de digue : la promenade de la Tour Rishan, la Cité Gourmande, le Drayon, la jetée le skate park, laissant à mon avis un vide entre le début de la digue et le parking de Bléniat. Le belvédère



ne serait il pas mieux situé au milieu de la digue  
parque, pas face au rond point à chiel et de la friterie  
jeune. Cela permettrait une nouvelle vue sur la mer  
bien différente de celle de la ptie et donner l'impression  
touristes d'aller jusqu'au bout de la digue.  
Mme Calaisienne souhaitant que le front de mer  
soit une pleine réussite dans sa nouvelle conception.

⑤ Anonyme.

Je pense plus judicieux que le belvédère soit situé au milieu de  
la digue, là où la plage est la plus profonde.  
Le belvédère est il vraiment utile car si il se situe au même  
niveau que la digue, on ne verra pas mieux la mer.  
Je pense les propriétaires de chalet qui sont proches du belvédère  
ne seront plus tranquilles avec le passage sur le belvédère qui  
se place sur le sable.

Fin de la permanence à 12h00  
Trois visites => 3 contributions

REUMAUX Yves  
commissaire enquêteur

4532  
COMMISSAIRE  
ENQUÊTEUR

Permanence n° 3 lundi 9 décembre 2019  
ouverture à 14h00

Monsieur Yves Balbure dépose ses contributions sous la  
forme dactylographiée.

Yves Balbure  
376 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
62100 Calais

Le 9 Décembre 2019

Remarques pour l'enquête publique pour la création d'un belvédère

L'idée de création d'un belvédère est séduisante mais le coût avancé de 1 465 849 € ht hors frais annuels incite à vérifier que ce belvédère soit mis en valeur dans les conditions endémiques de son implantation.

La cohabitation avec les chalets pose problème. Des chalets doivent être retirés pour son implantation et il semble souhaitable qu'il ne soit pas enclavé par des chalets, ce qui conduit notamment à un déplacement des chalets 0 à 18 du plan 4.3 impact du belvédère sur les chalets. Plus généralement la concession de plage souhaitée par les parties devrait faire l'objet d'un projet précis à court terme pour faciliter la vue sur la promenade Front de mer secteur plage et éviter une mise en demeure d'appliquer immédiatement la loi littoral. Il est regrettable que le projet Front de mer secteur plage ne donne aucune visibilité sur l'implantation à terme des chalets. L'architecte des Bâtiments de France souhaitait des « trouées » pour la vue dans un courrier de 2017 figurant dans le dossier d'enquête publique Front de Mer, secteur plage, d'Avril-Mai 2019.

Le vent est un facteur endémique pouvant rendre dangereuse l'utilisation du belvédère. Comme pour la jetée ouest de l'entrée du port, il serait judicieux de pouvoir interdire l'accès en cas de vent important (les vents dépassent les 100 km/h plusieurs fois par an à Calais).

Un engin de déplacement du sable travaille de longues périodes sur la plage. A-t-on examiné son passage près, et sous ? le belvédère pour éviter tout risque de détérioration (protections?).









53a  
COMMISSAIRE  
ENQUÊTEUR

9

J'aurais préféré un belvédère en hauteur au dessus  
du trottoir de la digue qui n'empêche pas sur la plage  
et qui donne une vue sur des chalets.

J'aurais préféré un autre emplacement. Celui-ci  
faisant double emploi avec les jets d'eau. L'emplacement  
face au débouché de la nouvelle au long du l'  
hôtel du golfe aurait ma préférence.

18/12/19

10

Barbara Francois (contribution déposée sur le site de la prefecture  
du Pas de Calais le 7.12.2019.

"Le projet d'aménagement du front de mer de Calais est très bien,  
en particulier ce belvédère d' permettrait d'organiser des spectacles  
et ainsi d'animer la plage"

Registree remis au Commissaire Enquêteur le 09/12/2019  
à 17h

E. Vahé